

Cote du document: EB 2012/107/R.3
Point de l'ordre du jour: 3
Date: 4 décembre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Comité d'audit sur le programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2013, le programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2013 et le plan indicatif pour 2014-2015 d'IOE, et les rapports de situation sur l'Initiative PPTE et le SAFP

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant

Directrice de la Division du Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Conrad Lesa

Chargé de l'information comptable et financière
téléphone: +39 06 5459 2181
courriel: c.lesa@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent septième session
Rome, 12-13 décembre 2012

Pour: **Examen**

Rapport du Comité d'audit sur le programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2013, le programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2013 et le plan indicatif pour 2014-2015 d'IOE, et les rapports de situation sur l'Initiative PPTe et le SAFFP

1. Présentant le point de l'ordre du jour relatif au projet de budget pour 2013, le président du Comité d'audit fait observer que la section établie par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) prend en considération toutes les observations formulées par le Comité de l'évaluation à sa soixante-treizième session, tenue en octobre 2012. Il note en outre que les sections présentant les rapports de situation sur l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTe) et le système d'allocation fondé sur la performance (SAFFP) ont été ajoutés au document dans le but de simplifier la présentation des rapports du FIDA.
2. Présentant la section du document qui concerne le FIDA, le Responsable financier principal et Chef du Département des opérations financières (FOD) attire l'attention sur les points suivants:
 - La version finale du document budgétaire tient compte des demandes d'informations complémentaires et des observations formulées par le Comité d'audit lors de l'examen de l'Aperçu général.
 - La direction propose le chiffre de 1,066 milliard d'USD pour le programme de prêts et dons à réaliser en 2013, en légère diminution par rapport au montant de 1,091 milliard d'USD actuellement prévu pour 2012; un budget ordinaire de 144,14 millions d'USD, ce qui représente une augmentation nominale nulle par rapport au budget approuvé pour 2012; et un budget d'investissement de 3,7 millions d'USD.
 - Le gel du budget ordinaire en valeur nominale est obtenu après absorption d'un montant total de 5,4 millions d'USD correspondant à des coûts supplémentaires prévus pour 2013 et des coûts précédemment pris en charge au moyen de ressources ponctuelles. L'absorption de ces coûts se traduit par une réduction de la part du groupe 1 dans le budget total, qui passe de 61,8% en 2012 à 59,0% en 2013, en partie compensée par une augmentation de la part du groupe 2, qui passe de 7,2% à 8,7%.
 - La part du Département gestion des programmes (PMD) dans le budget ordinaire diminue principalement en raison du transfert d'un certain nombre de fonctions de PMD à d'autres départements et de réductions de personnel définies à l'occasion de l'application du plan stratégique pour le personnel. Le Comité reçoit l'assurance que la contraction des ressources attribuées à PMD ne sera pas préjudiciable à la mise en œuvre et la qualité d'ensemble du programme de prêts et dons du FIDA à exécuter en 2013.
 - La mise en place de la budgétisation brute renforcera la transparence de l'information concernant les coûts supplémentaires financés au moyen des commissions au titre des fonds complémentaires et supplémentaires. On observera que, si l'on incorpore au budget brut le montant de 5,29 millions d'USD correspondant au surcoût lié à la prise en charge des fonds supplémentaires, la part du groupe 1 dans le budget brut passe à 60,5%.
3. Le Directeur par intérim d'IOE présente la section du document budgétaire pour 2013 qui concerne sa division. Les principaux points soulevés dans son exposé sont les suivants:

- Le Comité de l'évaluation, qui a examiné le document à sa session d'octobre, s'est déclaré globalement favorable au programme de travail et budget d'IOE proposé pour 2013.
 - La division envisage de présenter au Comité de l'évaluation et au Conseil d'administration, en avril 2013, l'évaluation au niveau de l'institution de l'efficacité accompagnée de conclusions.
 - Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration à sa session de décembre, IOE entreprendra pour la première fois une évaluation des reconstitutions des ressources du FIDA.
 - Afin d'apporter une contribution spécifique à la réalisation des engagements souscrits pour la période de la neuvième reconstitution, IOE épaulera la direction dans la réalisation des évaluations d'impact.
 - Le budget proposé, qui s'établit à quelque 6 millions d'USD, correspond à une diminution de 1,4% en valeur réelle par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2012.
4. Le Comité se déclare satisfait des exposés présentés. La direction répond aux questions soulevés par les membres du Comité concernant toute une série de points, notamment la réduction des ressources allouées à PMD; les augmentations salariales; l'écart entre les chiffres du document final et les montants précédemment présentés au Comité d'audit; les dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD); les frais de voyage; les mesures visant à réaliser des économies au titre du groupe 4; les voies de recours dans le cadre de l'audit des fonctions; la modification de l'organigramme du FIDA; l'application des Normes minimales de sécurité opérationnelle dans les bureaux de pays du FIDA et les locaux partagés; et le financement des allègements de dette consentis au titre de l'Initiative PPTE.
 5. Le Comité demande qu'à l'avenir le programme de travail d'IOE ne soit pas présenté dans le même document que le budget d'IOE, puisqu'il n'est pas structuré en fonction des ressources budgétaires.
 6. Le représentant des États-Unis fait savoir que son pays a pour principe d'inciter les banques multilatérales de développement à geler les rémunérations du personnel en valeur nominale, aussi bien pour les fonctionnaires du cadre organique que pour les agents des services généraux. La direction précise qu'aucune augmentation de la rémunération des agents des services généraux n'est proposée pour 2013. Le budget 2013 ne fait que répercuter l'impact de la levée du gel des salaires des agents des services généraux imposé par le FIDA (seul organisme ayant son siège à Rome à avoir procédé ainsi) en novembre 2010. Le gel a été suspendu en novembre 2012, après que la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a achevé son enquête sur les salaires du personnel des services généraux en poste à Rome et recommandé une réduction de 9,2% des rémunérations du personnel des services généraux à compter de 2013. L'application de l'ajustement provisoire depuis novembre 2010 permet d'assurer au personnel du FIDA un traitement équitable en alignant leur rémunération sur celle des agents des autres organismes qui ont leur siège à Rome avant de donner suite à la recommandation formulée à l'issue de l'enquête de la CFPI. La réduction de 9,2% s'appliquera aux nouveaux agents des services généraux recrutés, tandis que les augmentations salariales du personnel déjà en poste seront gelées jusqu'à ce que la nouvelle grille de rémunération, moins favorable, rattrape la grille actuelle.
 7. Il est également précisé que, selon les informations les plus récentes émanant de la CFPI, il semble que la valeur nominale des rémunérations des fonctionnaires du cadre organique n'évoluera pas en 2013; ce gel sera appliqué en compensant l'augmentation de 0,12% de la structure des salaires par une diminution équivalente des indemnités de poste. Ce principe "ni gain ni perte", qui se traduit

par l'absence de répercussion de l'évolution de la structure salariale sur la rémunération des fonctionnaires du cadre organique, avait déjà été adopté par la CFPI l'an passé. La direction confirme que les montants non dépensés au titre des augmentations de rémunération du personnel du cadre organique en 2012, soit 680 000 USD, seront reportés et ne seront à nouveau pas dépensés, sous réserve de la teneur de la recommandation définitive émise par la CFPI en matière de rémunérations du personnel. Le représentant des États-Unis fait savoir qu'il réservera sa position dans l'attente des délibérations de l'assemblée générale portant sur les recommandations formulées par la CFPI en matière d'augmentation de la rémunération de la catégorie du cadre organique.

8. Le président du Comité résume la discussion sur ce point et indique que le Comité est globalement favorable au document budgétaire, qui propose une augmentation nominale nulle du budget ordinaire, prenant note que le représentant des États-Unis souhaite réserver sa position dans l'attente d'informations définitives concernant les hausses de rémunérations. Le président du Comité se félicite de l'assurance donnée par la direction selon laquelle la réduction du budget de PMD n'entamerait pas l'aptitude du département à mettre en œuvre son programme de travail, et prend par ailleurs note des mesures adoptées par le FIDA, de concert avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, pour réduire les frais de voyage.
9. S'agissant des compléments d'information que la direction doit apporter sur certains points, le président du Comité demande que les informations concernant les dons au titre du CSD soient fournies dans le budget présenté au Conseil d'administration, et que la direction apporte des éclaircissements au sujet de l'écart constaté entre les montants mentionnés dans le document budgétaire actuel et les documents budgétaires des années antérieures.